

3. Analyse de l'état actuel du paysage et du patrimoine, et de leur évolution en l'absence de mise en œuvre d'un projet

3.1 Le contexte paysager du territoire

L'aire d'étude éloignée à très éloignée correspond principalement à la zone d'influence visuelle potentielle du projet. Dans ce cas précis, l'aire éloignée s'étend jusqu'à 17 km autour du site d'implantation, avec des extensions au nord-est et au sud-ouest. A cette échelle seront décrites les grandes caractéristiques de l'organisation de l'espace, les unités paysagères et les perceptions sociales du paysage.

3.1.1 Les grandes caractéristiques physiques et humaines du territoire

3.1.1.1 Relief et hydrographie

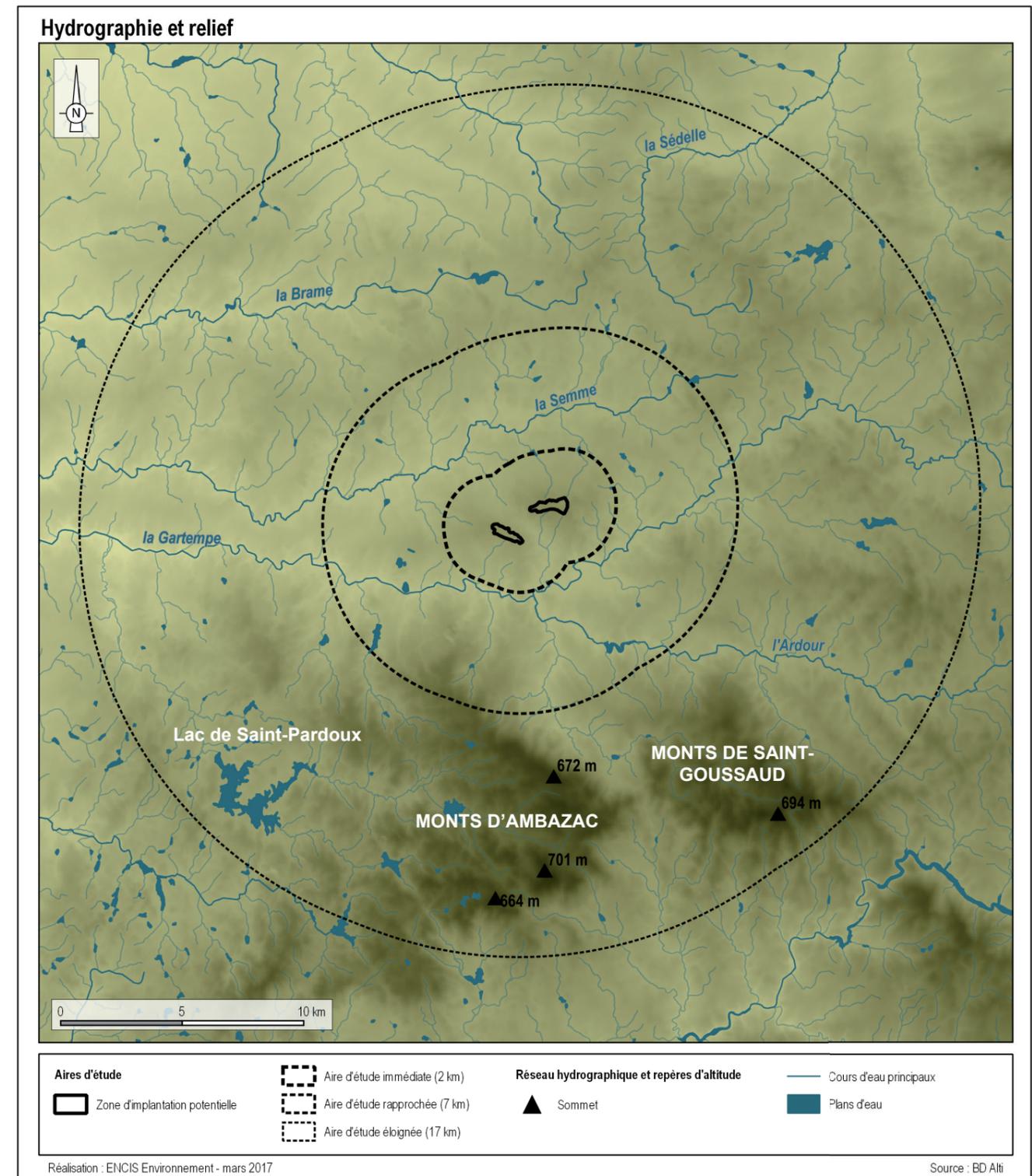
L'AEE englobe les Monts d'Ambazac et les Monts de Saint-Goussaud au sud, qui forment une barrière visuelle et physique. Ces derniers culminent respectivement à 701 m et 694 m.

Sur le reste du territoire, le relief décline progressivement de l'est vers l'ouest.

Le réseau hydrographique est dense. Il est orienté globalement est/ouest. Les rivières principales, la Gartempe, l'Ardour, la Semme, la Brame et la Sédelle, sont encaissées. On note la présence de nombreux petits étangs, ainsi que d'un plan d'eau de grande taille, le lac de Saint-Pardoux.



Photographie 1 : Vue sur les Monts d'Ambazac depuis la ZIP



Carte 4 : Relief et hydrographie

3.1.1.2 Urbanisation et réseaux de communication

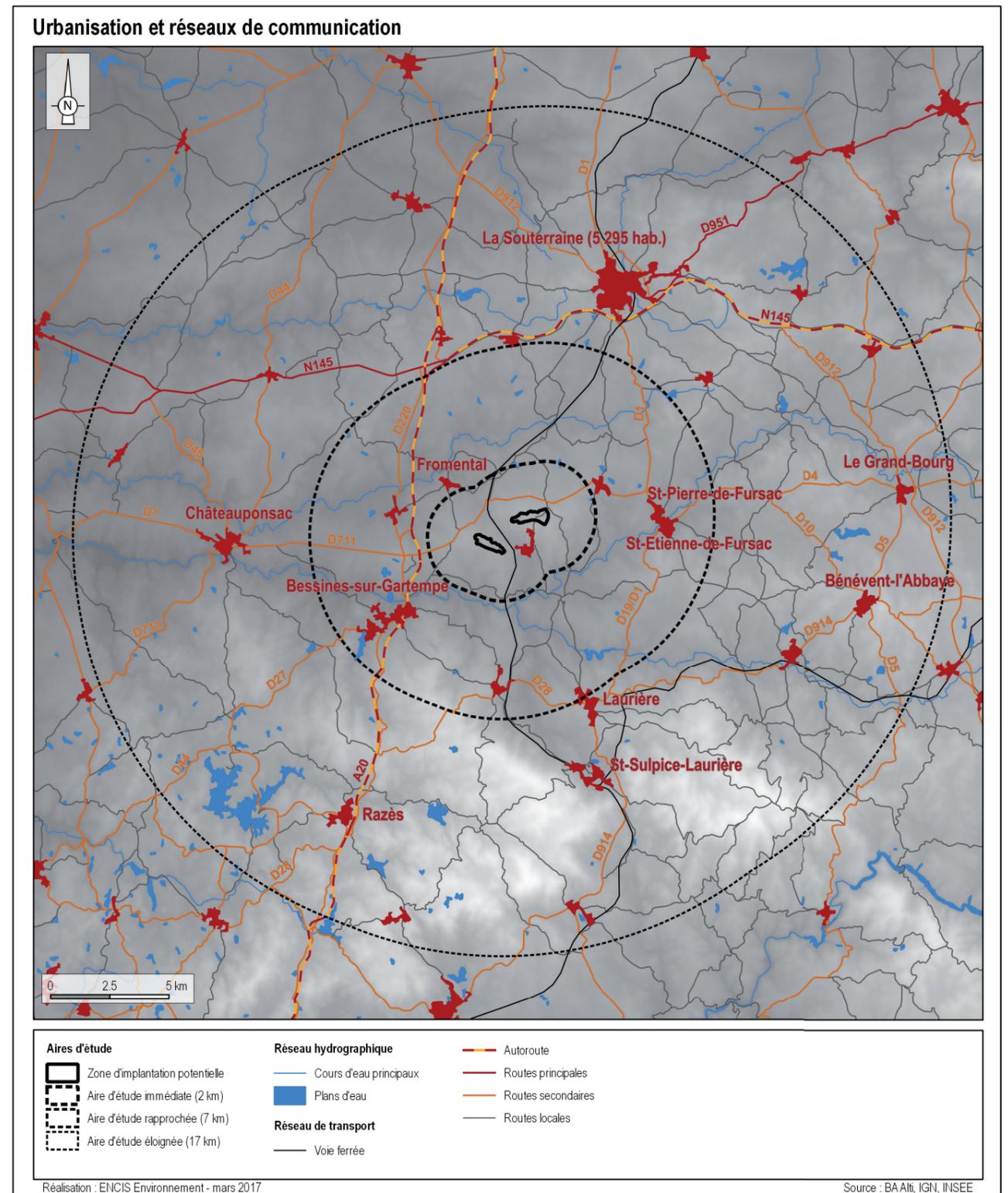
La ville principale est La Souterraine, deuxième ville la plus peuplée du département de la Creuse (5 295 habitants). Une seule autre ville a été recensée, Bessines-sur-Gartempe (2 874 habitants).

De nombreux bourgs de taille moyenne (entre 500 et 1 000 habitants) parsèment le reste du territoire, souvent implanté à proximité des cours d'eau.

Le territoire est bien desservi par les transports puisqu'il est traversé par l'A20 (axe Paris/Toulouse) ainsi que par la N145, en partie en deux fois deux voies (axe Bellac/A20/Montluçon). Une voie ferrée traverse également l'ensemble des aires d'étude (ligne des Aubrais - axe Paris/Toulouse).



Photographie 2 : Vue sur la ville de Bessines-sur-Gartempe

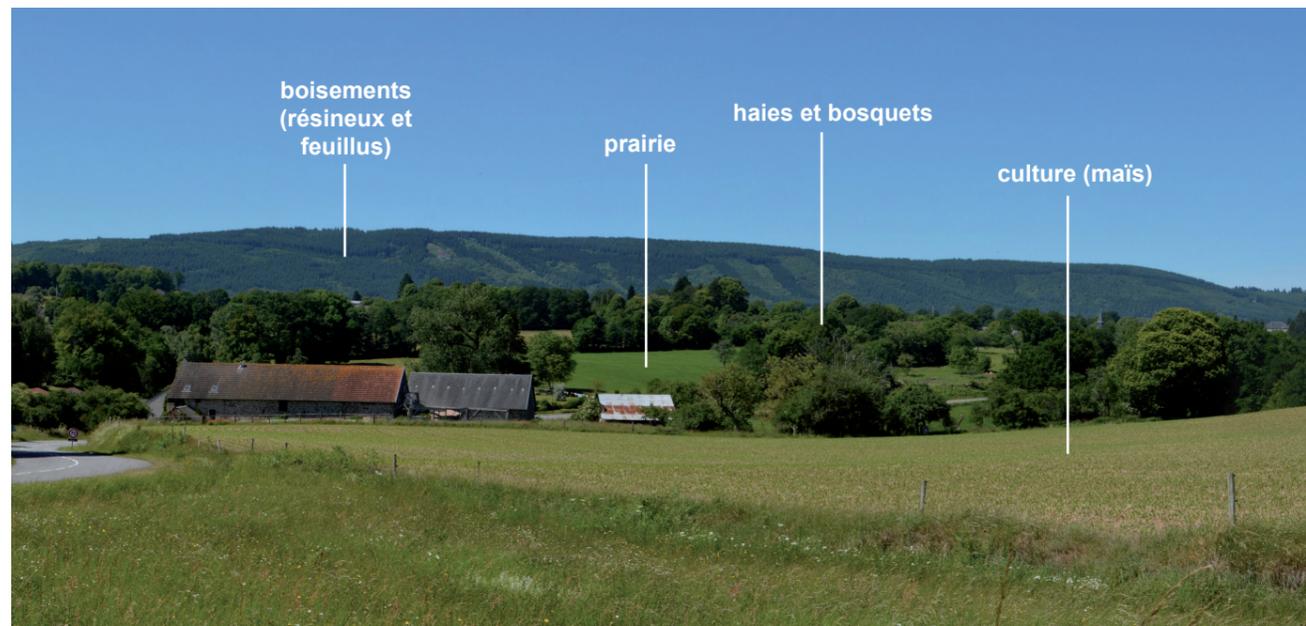


Carte 5 : Habitat et réseaux de communication

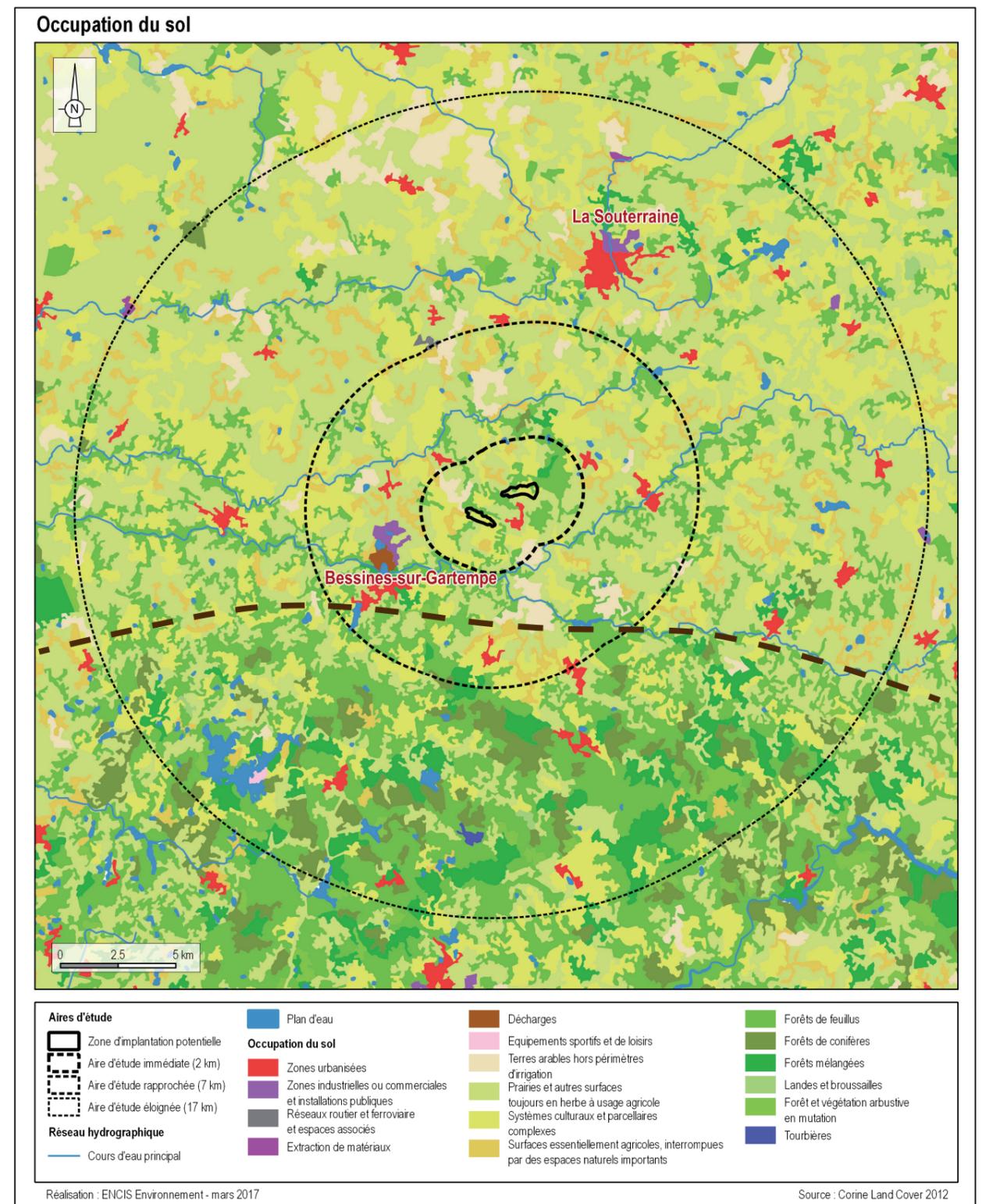
3.1.1.3 Occupation du sol

On distingue une moitié sud, majoritairement occupée par des boisements (feuillus et conifères) entrecoupés de quelques prairies, et une moitié nord, dominée par des prairies et des cultures associées à une trame bocagère. Les boisements y sont beaucoup plus rares et très morcelés.

Les forêts au sud sont en majorité des boisements de production (résineux notamment). Les secteurs bocagers sont dédiés à l'élevage (ovin et bovin).



Photographie 3 : Paysage du pied des Monts d'Ambazac



Carte 6 : Occupation du sol

3.1.2 Les unités paysagères

La définition d'une unité paysagère est donnée dans l'actualisation 2010 du « Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens » réalisé par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer : « Une unité paysagère correspond à un ensemble de composants spatiaux, de perceptions sociales et de dynamiques paysagères qui procurent par leurs caractères une singularité à la partie de territoire concernée. Une unité paysagère est caractérisée par un ensemble de structures paysagères. Elle se distingue des unités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de formes de ses caractères. »

L'analyse cartographique précédente, associée à des sorties sur le terrain, ainsi qu'à la lecture de l'Atlas des paysages des Pays de la Loire ont permis d'identifier et de caractériser les paysages de la zone d'étude.

Les unités paysagères sont définies grâce aux composantes physiques et humaines du territoire (relief, eau, végétation, cultures, bâti) mises en évidence précédemment, qui, combinées entre elles de manière plus ou moins complexe, révèlent des paysages différents.

L'AEE comprend trois unités paysagères principales, appartenant à deux grandes ambiances paysagères :

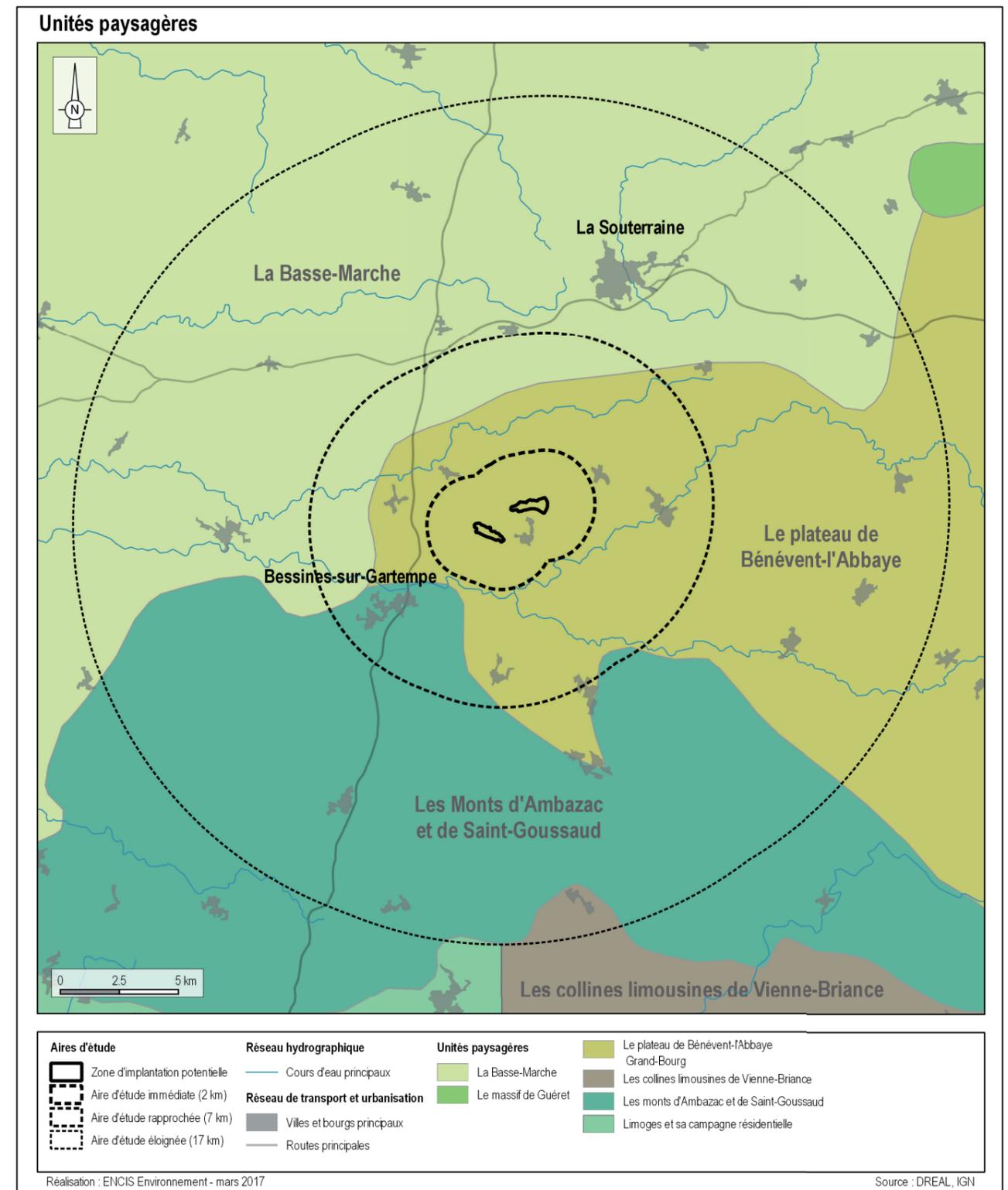
Les paysages de campagne-parc :

- La Basse-Marche
- Le plateau de Bénévent-l'Abbaye

Les paysages de la montagne :

- Les Monts d'Ambazac et de Saint-Goussaud

La ZIP se trouve dans l'unité du plateau de Bénévent-l'Abbaye.



Carte 7 : Les unités paysagères

3.1.2.1 Le plateau de Bénévent-l'Abbaye / Grand-Bourg

Description

La ZIP est située dans cette unité paysagère, à son extrémité ouest.

Ce grand plateau se différencie nettement du relief environnant, bordé par les monts de Guéret et les monts de Goussaud, s'étend vers le nord en direction de la Souterraine. Cet ensemble de collines aux vallonnements légers est « marqué par un bocage aéré ». Les sommets de ces petites collines se distinguent par leurs végétations composées de feuillus. Quand le relief devient plus clément, les pâtures sont remplacées par des champs de maïs fondus parmi des collines boisées. La rivière de la Gartempe qui parcourt cette unité aplanit encore plus le relief laissant la place aux cultures.

Les différents massifs qui entourent ce plateau constituent une ligne d'horizon qui laisse deviner le passage vers la montagne. Depuis ces points de belvédère, la ville de Bénévent-l'Abbaye apparaît de façon magistrale. Bâtie sur le sommet d'une de ces petites collines, sa silhouette se détache dans ce paysage fait de petites et douces ondulations. Le plateau en règle générale est plus peuplé que les monts alentours. Le réseau routier y est également plus développé.

Dynamiques

La disparition de la trame bocagère par la mise en culture de terres remembrées incite à la préservation et au renouvellement des arbres isolés.

Perceptions sociales

Les perceptions sont marquées par le patrimoine architectural. La « petite cité de caractère » de Bénévent-l'Abbaye est l'une des étapes incontournables du chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle.



Photographie 5 : Paysages de «campagne-parc» du plateau de Bénévent-l'Abbaye / Grand-Bourg

3.1.2.2 La Basse Marche

Description

L'AEE englobe la partie sud-ouest de cette unité paysagère. Cette dernière concerne également une frange de l'AER, jusqu'à environ 4 km de la ZIP.

Cette unité du Limousin occupe un vaste plateau d'environ 70 km de long pour 30 km de large au nord-ouest de la Haute-Vienne. Son relief vallonné aux formes massives s'étend entre 200 et 350 m d'altitude en moyenne. Plusieurs rivières sont à l'origine de reliefs en creux et de vallées parfois encaissées, comme celle de la Gartempe. Les paysages de la Basse-Marche sont fortement marqués par la présence d'un bocage encore relativement dense. Les arbres qui composent les haies sont le plus souvent laissés en port libre. De nombreux arbres isolés ponctuent les prairies, témoins d'anciennes limites de parcelles. La forêt est peu présente. On la trouve sous la forme de massifs de petite taille situés sur les interfluvés et constitués de feuillus en taillis sous futaie. L'activité principale du territoire est l'élevage ovin et bovin.

L'habitat est dispersé au sein de cet espace peu peuplé (20 habitants/km² en moyenne). Les bourgs et petites villes se sont souvent implantés en rebord de vallée. L'architecture traditionnelle se compose de bâtiments aux volumes simples. Les toits sont recouverts de tuiles canal. Les façades sont souvent enduites et les bâtiments les plus nobles en granite apparent.

Dynamiques

La population tend à diminuer. Le territoire est relativement enclavé, bien que l'arrivée de l'A20 ait impulsé une certaine dynamique économique et démographique.

L'agrandissement des parcelles dans le cadre du remembrement, a conduit depuis une cinquantaine d'années à la suppression de haies. D'après l'ONFCS et la DIREN (Quel Avenir pour le bocage en Limousin ?, juillet 2008), malgré la volonté de maintenir et améliorer la gestion des haies, il est probable que l'on se dirige vers une « dégradation des haies et des talus due à l'abrutissement des moutons ou bien au remplacement de l'élevage ovin par les cultures céréalières. ». L'identité bocagère du territoire n'est cependant pour l'instant pas profondément remise en cause.

Perceptions sociales

Ce territoire agricole est encore très imprégné de la culture et des modes de vie ruraux. Le territoire ne bénéficie pas d'une image particulière qui pourrait favoriser la promotion des produits locaux et une attraction touristique importante. Les représentations du territoire sont liées à la ruralité, l'élevage ovin et les cités historiques de Bellac et Le Dorat.



Photographie 6 : Paysage de «campagne-parc» de la Basse-Marche

3.1.2.3 Les Monts d'Ambazac et de Saint-Goussaud

Description

Cette unité paysagère occupe tout le sud de l'AEE, ainsi qu'une petite partie de l'AER, au niveau de Bessines-sur-Gartempe.

Elle est composée de plusieurs puys formant deux petits massifs forestiers dont elle porte le nom. À cheval entre la Haute Vienne et la Creuse, cet ensemble de monts ceinture et sépare les collines limousines de Vienne Briance, du plateau de Bénévent l'Abbaye. Avec le puy de Jouët, le massif des monts de Saint-Goussaud culmine à 694 mètres d'altitude et se distingue nettement depuis la campagne alentour. Situé à l'est d'Ambazac, au coeur des monts de la marche, ce petit massif crée une ligne d'horizon aux formes arrondies.

La forêt est très présente sur les hauteurs, cloisonnant le paysage. La présence de nombreux résineux crée des massifs forestiers denses et sombres.

L'architecture faite de bâtis anciens et la faible densité de population, renforcent le caractère de « moyenne montagne » de ces communes.

La vallée du Thaurion, qui traverse ponctuellement le massif des monts de Saint-Goussaud, creuse de petites gorges au travers de ce relief. Ponctuée de plusieurs barrages (barrage de la Roche Talamy, barrage de l'Étroit), une base de loisirs nautique a été aménagée à proximité, au niveau du pont du Dognon.

On trouve de nombreux lacs répartis dans tout le massif, le plus emblématique étant celui de Saint-Pardoux, aménagé pour les loisirs.

Dynamiques

Le changement de gestion des pâturages ne permet plus d'entretenir les espaces ouverts qui tendent à se refermer.

Cette unité est le dernier grand site d'exploitation de l'uranium en France au XXème siècle. L'abandon de ces exploitations a laissé de nombreuses carrières, aujourd'hui mises en eau et reconquises par la végétation.

La baisse de la démographie et le manque de servitude tendent à renforcer l'enclavement des communes.

Perceptions sociales

Les Monts d'Ambazac, en Haute-Vienne, sont connus comme le lieu de fondation de l'ordre monastique de Grandmont.

Ces monts sont traversés par l'A20. Ils sont la vitrine des paysages régionaux. Le lac de Saint-Pardoux est associé à l'image touristique du Limousin.



Photographie 7 : Vue sur le versant nord des Monts d'Ambazac

3.1.3 Le bassin d'influence visuelle

Selon les types d'unités paysagères, les perceptions visuelles sont très variables. Des paysages d'openfields en plaine offrent de grands champs visuels alors que des paysages intimistes de vallées arborées présentent des champs visuels fermés. Les variables essentielles sont donc la configuration topographique, la végétation et le bâti.

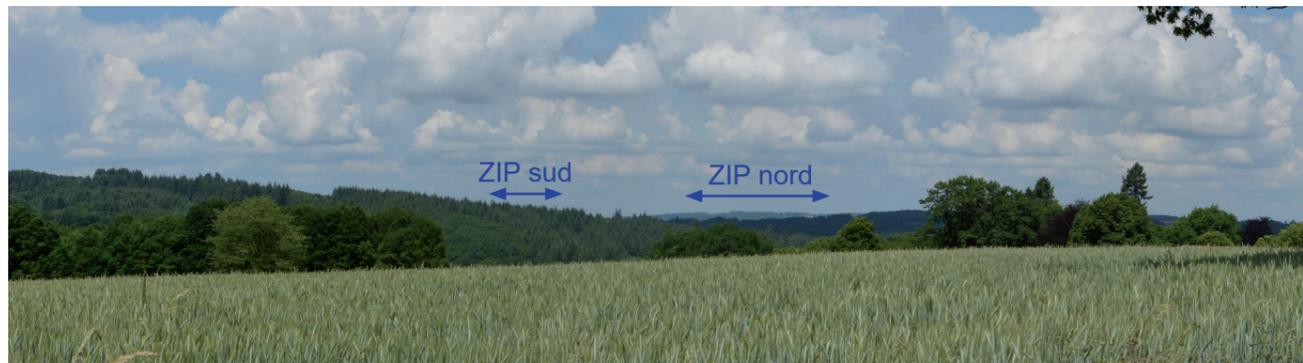
Dans le cadre de l'analyse de l'état initial, une première modélisation est réalisée pour envisager les sensibilités visuelles liées à l'implantation d'éléments de grande hauteur dans la ZIP. Une seconde modélisation sera effectuée pour définir le bassin d'influence visuel du projet qui sera retenu par le maître d'ouvrage.

Méthode

La carte page suivante de la Zone d'Influence Visuelle (ZIV) est un outil qui permet de déterminer les secteurs depuis lesquels un projet de grande hauteur dans la zone d'implantation potentielle serait visible, totalement ou partiellement. Son échelle ne permet toutefois pas de signifier les légères ondulations topographiques et les effets de masque générés par les haies, les arbres ou les maisons isolées par exemple. Ces données sont donc théoriques. Elles permettent de donner une vision indicative des secteurs d'où des éléments de 125 m de haut (équivalent à une hauteur de moyeu pour une éolienne de 200 m en bout de pale) situés dans la ZIP seraient visibles.

Contexte global des perceptions visuelles par unités paysagères

D'après cette carte, des éléments de 125 m de haut seraient perceptibles depuis 18,1% de la surface de la zone étudiée (cf. rapport Windpro pages suivantes). La zone de visibilité est en réalité encore plus réduite car le mode de calcul ne prend pas en compte les structures végétales autres que les principaux boisements (haies et bosquets). De même, la base de donnée utilisée pour les boisements (Corine Land Cover) n'est pas un reflet parfait de la réalité et ne prend pas en compte d'éventuelles coupes d'arbres récentes.

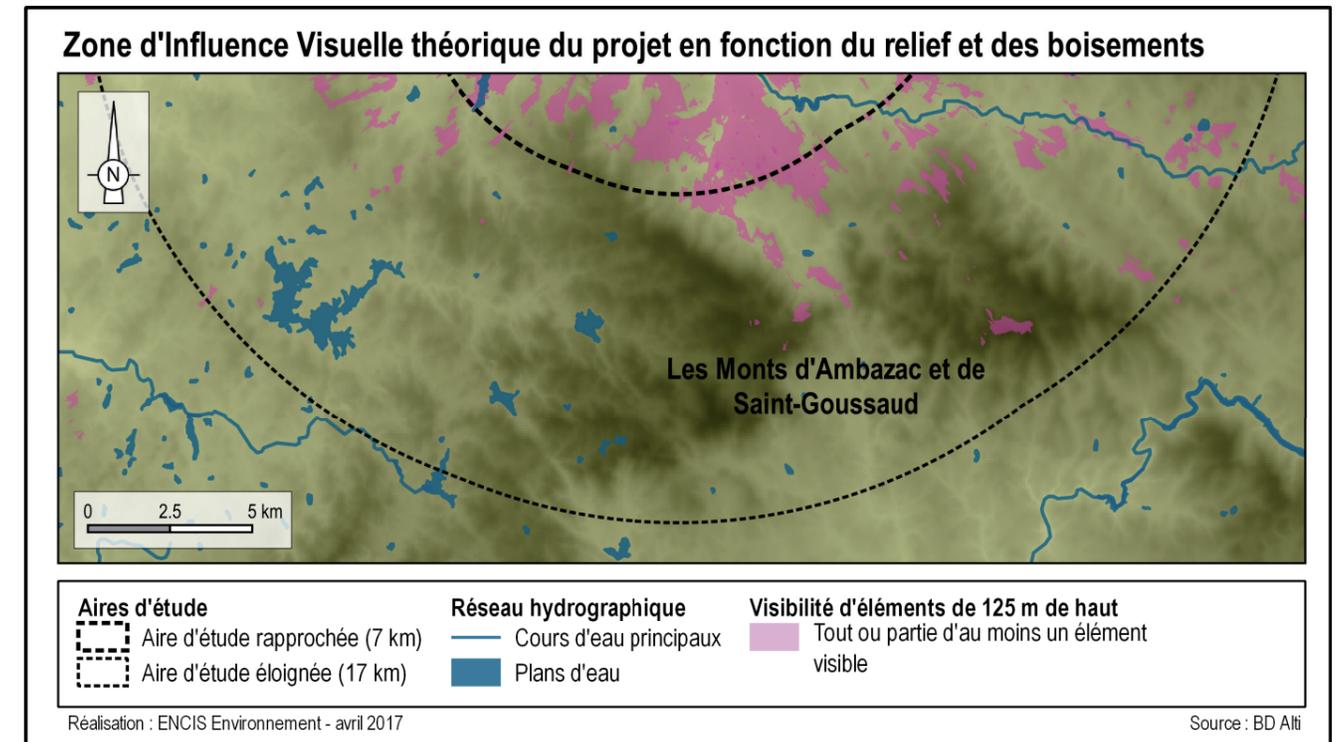


Photographie 8 : Echappée visuelle sur la ZIP depuis le plateau de Bénévent-l'Abbaye, au nord d'Arrènes

La principale zone de visibilité correspond à l'AER. Elle est limitée au sud par le relief des Monts d'Ambazac (cf. carte ci-dessous). Au nord, la succession des structures bocagères de la Basse Marche, implantées sur un relief moins marqué, créent des écrans visuels et limitent les vues lointaines, même lorsque les feuilles sont tombées.

Les perceptions depuis l'unité du plateau de Bénévent-l'Abbaye-Grand-Bourg et l'unité de la Basse-Marche : les zones de visibilité sont réparties sur les secteurs d'interfluves (cf. carte page suivante et photographie 8). Les vues sont souvent partielles et fragmentées à cause de la topographie vallonnée, des structures bocagères et des bosquets. Des vues plus dégagées sont néanmoins possibles depuis les espaces cultivés en situation dominante. Les fonds de vallée ne permettent aucune visibilité.

Les perceptions depuis l'unité des Monts d'Ambazac et de Saint-Goussaud : Des vues sont théoriquement possibles depuis les crêtes et le versant nord des Monts d'Ambazac et de Saint-Goussaud, mais elles restent peu nombreuses en raison de l'important taux de boisement (cf. cartes ci-dessous et page suivante). Les quelques points de vue panoramiques identifiés permettent une vue lointaine et en plongée sur le plateau de Bénévent-l'Abbaye-Grand-Bourg et la Basse Marche (cf. photographies 9 et 10 pages suivantes). Le versant sud des monts et les vallées ne permettent aucune visibilité.



Carte 8 : Zone d'influence visuelle d'éléments de 125 m de haut (hauteur de moyeu) implantés dans la ZIP